

N8d) sinsbiJo2 🚱 Avec le soutien de : ed.eqispninnslq.www e-mail: fps@mutsoc.be Tel: 02 / 515.04.01 Place Saint-Jean, 1-2 - 1000 Bruxelles

Xénia Maszowez et Anne Spitals pour leur relecture. Remerciements à Eloïse Malcourant, Sophia Mesbahi,

Supervision Xénia Maszowez Graphisme Cécile Van Caillie Rédaction Olivier Jégou Coordination Olivier Jégou et Elisabeth Meur-Poniris

Planning Familial des FPS Cette brochure est éditée par l'asbl Fédération des Centres

et affective soient libres et éclairés. les choix des femmes en matière de vie sexuelle lutter contre la domination et la fatalité pour que marche résolument féministe. Son objectif est de familial de la Fédération s'inscrit dans une déliale mise en avant par les centres de planning **EÉMINISME**: La planification fami-

droits sexuels et reprodes citoyens quant à leurs ser la conscience critique -iugis'b entons d'aiguipersonnes dans le débat sons la participation des et active. Nous valoricitoyenneté responsable tie et à l'avènement d'une la défense de la démocraqu'elle est nécessaire à Parce que nous pensons

EUTONOMIE:

r enrayer. sons de notre devoir de lité de l'autre, nous faiconnaissance de l'égapar excellence à la relence est l'infraction sées. Parce que la viotrop souvent banalisont trop courantes et à l'égard des femmes Parce que les violences **VIOLENCE:**

-NON

d'agir de manière éclairée quant à leur santé sexuelle et mer, de conseiller et de donner les moyens aux personnes les décisions qui le concernent. Notre mission est d'inforpersonne d'autre que soi n'est mieux placé pour prendre le choix libre et éclairé de chacune et chacun et parce que LIBERTE : Parce qu'il est nécessaire de respecter

luttons activement pour l'accès au bien-être pour tant qu'association mutualiste et féministe, nous toutes formes de discrimination et d'exclusion. En SOLIDARITE: Parce que nous refusons

nodet tee'n nein eup enoeneg. nous opposons l'ouverture d'esprit et les dogmatismes. A l'enfermement, LAICITE : Parce nous rejetons

1867

Pénalisation de l'avortement

L'avortement est inscrit dans le Code pénal comme un « crime contre l'ordre des familles et la moralité publique ». Réalisés dans la clandestinité, les avortements entrainent très souvent des complications, voire la mort.

Fondation des FPS

Mouvement mutualiste, les Femmes Prévoyantes Socialistes militent avec et pour les femmes et les familles de milieux populaires et mettent sur pied de nombreuses initiatives : épargne prénuptiale, aide-ménagère en cas de maladie ou de séjour à l'hôpital, homes de vacances, crèches, écoles ménagères, etc.

Interdiction de la contraception

Pour des raisons natalistes, l'information et la distribution de toute forme de contraception est interdite par la loi du premier ministre Carton de Wiart.

1934

Premières consultations conjugales des FPS

Les FPS conseillent les femmes pour les aider à contrôler leur fertilité et à s'épanouir en tant qu'épouse et mère mais aussi en tant qu'individu.

1956

Invention de la pilule contraceptive (États-Unis)

Premier centre de planning familial des FPS à Bruxelles

1970

1965

Reconnaissance et subsidiation des centres

de planning familial

Le Ministère de la Santé publique agrée les centres dits « de consultations prématrimoniales, matrimoniales et familiales ». L'action des FPS est renforcée et de nouveaux centres sont créés dans les différentes provinces.

Loi instaurant l'égalité parentale

La notion de « puissance paternelle » est supprimée.

Début de l'affaire Peers

Le docteur Willy Peers est arrêté et emprisonné pour avoir pratiqué plus de 300 avortements à la maternité régionale de Namur. Par son acte de désobéissance civile, il contribue à briser le silence entourant la pratique

Légalisation de la contraception

Les contraceptifs sont désormais assimilés aux médicaments, leur diffusion est partiellement libéralisée et leur publicité autorisée.

Trêve judiciaire en matière d'avortement Suite à la vague de soutien suscitée par l'arrestation du docteur Peers, les poursuites sont momentanément suspendues.

Fin de la trêve

Devant le refus des praticiens d'obtempérer à une loi qu'ils considèrent injuste et en l'absence de décisions politiques, plusieurs Parquets décident de rompre la trêve. Neuf médecins sont inculpés, dont Willy Peers.

Invention de la pilule abortive (France)

1981

LE ST GEORGES

Réouverture des procès

Les procès et les poursuites judiciaires à l'encontre de médecins et de militantes sont de plus en plus nombreux.

1982

Manifestations pour la légalisation de l'avortement

Les FPS participent en masse à la manifestation nationale du 20 novembre

1983

Découverte du VIH (États-Unis)

1984

Création de la Fédération et des centres extrahospitaliers FPS

Les centres de planning familial des FPS sont fédérés afin d'assurer leur représentation spécifique à divers niveaux de pouvoir. Afin de permettre au plus grand nombre de femmes d'avorter dans de bonnes conditions, la Fédération pilotera l'implantation d'un centre extrahospitalier FPS par

1985

Lancement des campagnes de prévention du Sida Les centres de planning familial se voient confier **une mission d'information**

et d'éducation.

1987

Lancement du magazine Info-planning-IVG

Le trimestriel de la Fédération sera édité jusqu'en 1996.

1989

Loi condamnant le viol entre époux

Les relations sexuelles d'une femme avec son mari ne relèvent plus du devoir conjugal.

Dépénalisation partielle

de l'avortement

des centres IVG

Adoption le 3 avril 1990 de la loi Lallemand et Michielsens qui dépénalisera partiellement l'avortement, suite à une « impossibilité de régner » du Roi Baudouin.

2000

2003

Financement forfaitaire

Commercialisation de la pilule abortive en Belgique

Elle permettra aux centres extrahospitaliers d'obtenir un financement global et forfaitaire de l'IVG, couvrant l'ensemble de l'intervention

2007

Reconnaissance en éducation permanente

l'enseignement en **Communauté française** médicale, psychologique et sociale.

2012

L'EVRAS devient une mission de

La Fédération ajoute à ses missions la réalisation de campagnes de sensibilisation en matière de vie relationnelle, affective et sexuelle et de violences entre les partenaires.

Les établissements scolaires et les acteurs de terrain collaborent à la mise en oeuvre d'activités d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire.

2014

30e anniversaire de la Fédération

La Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FCPF-FPS) coordonne et promeut l'action de ses dix-sept centres de planning familial et trois antennes situés à Bruxelles et en Wallonie. Sept de ces centres pratiquent l'IVG.



La Fédération représente ses centres de planning familial auprès des pouvoirs publics. Elle prend toute initiative pouvant promouvoir leur action et elle organise la formation permanente ou occasionnelle de ses membres, en leur fournissant et en centralisant l'information.

La Fédération est reconnue comme une association d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles et réalise diverses actions et publications comme des campagnes, des enquêtes, des brochures et des événements.

La FCPF a pour objectif de garantir à chacun et chacune un accès égal à l'information et aux services disponibles en matière de contraception, d'interruption volontaire de grossesse et plus globalement en matière d'éducation affective. relationnelle et sexuelle. Elle met en œuvre une politique progressiste en offrant les moyens à chacun et chacune de tendre vers un épanouissement personnel dans le respect de soi et de l'autre et de l'égalité femme – homme.

NOTRE PROJET

En tant qu'association faisant partie intégrante d'un mouvement féministe - les Femmes Prévoyantes Socialistes - elle met en place une démarche de réflexion et d'action en promotion de la santé, centrée sur les relations égalitaires, notamment en tant que moyen de prévention des violences faites aux femmes.







Loi instaurant l'égalité

parentale

Fondation des FPS

Reconnaissance et

de planning familial

subsidiation des centres

1922

Interdiction de la contraception

1923

1965

Premier centre de

FPS à Bruxelles

planning familial des

Premières consultations conjugales des FPS

Invention de la pilule contraceptive (États-Unis)

MILITER AVEC ET **FEMMES**

BRISER LE SILENCE

1973 DÉBUT DE L'AFFAIRE PEERS TRÊVE JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'AVORTEMENT



Légalisation de 1973 la contraception Invention de la pilule abortive (France)

> Découverte du VIH (États-Unis)

1981 RÉOUVERTURE DES PROCÈS



1982 MANIFESTATIONS POUR LA LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT

REVENDICATIONS

le droit pour toutes les femmes à avorter dans de bonnes conditions médicales

l'acquittement de tous les inculpés sans exception et l'arrêt de toutes les

le vote de la suspension des articles du Code pénal pour en finir définitivement avec

l'avortement clandestin, ses souffrances et ses dangers.

et psychologiques;

poursuites;

Création de la Fédération 1984 et des centres extrahospitaliers FPS

Lancement des campagnes de prévention du Sida

Lancement du magazine Info-planning-IVG

Loi condamnant le viol entre époux

Dépénalisation 1990 partielle de l'avortement

Commercialisation de la pilule 2000 abortive en Belgique

2003 Financement forfaitaire des centres IVG

Reconnaissance 2007 en éducation permanente

L'EVRAS devient une mission 2012 de l'enseignement en Communauté française

AGIR D

2014 **ANNIVERSAIRE DE LA FÉDÉRATION**

AUJOURD'HUI: LA LUTTE CONTINUE!

IVG : La perception sociale de l'avortement, des médecins qui le pratiquent et des femmes qui y ont recours demeure connotée négativement. De concert avec les membres de la plateforme « Abortion Right », nous menons un travail de veille constant contre les attaques, souvent insidieuses, qui contribuent à stigmatiser l'avortement. Nous faisons de la garantie de l'accès à l'IVG une priorité.

EVRAS: La santé sexuelle et reproductive est au coeur du travail de notre Fédération. De ce fait, nous revendiquons activement la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans tous les établissements scolaires. À travers la plateforme « EVRAS », nous interpellons les mandataires politiques quant à la nécessité d'établir un programme harmonisé afin de garantir à tous les élèves un même accès à l'information.

VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES : Cause de mortalité importante chez les femmes à travers le monde, les violences entre partenaires sont une de nos préoccupations majeures. Valorisant l'émancipation des personnes et les relations égalitaires, nous voulons donner au public les clés pour comprendre et agir contre les violences intrafamiliales.